



## **Déclaration liminaire**

### **CDEN Bilan 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré du 23 novembre 2018**

**Madame la Directrice Académique,**

**Mesdames et messieurs membres du CDEN**

Madame la Directrice, la FCPE tient à remercier vos services pour la qualité du document de travail « Bilan de Rentrée 2018 » qui nous est parvenu, document que nous examinons aujourd'hui. Par la présente déclaration, nous souhaitons ajouter à ce bilan **notre perception de cette rentrée sous l'angle du respect des droits des parents d'élèves.**

Nous remercions Madame la Rectrice, et nous vous remercions Madame la Directrice Académique, pour vos rappels sur la place des parents dans la communauté éducative et pour vos réponses à certaines de nos questions et inquiétudes, comme par exemple sur l'introduction insidieuse de « services » ou de « bons de commandes » privés par le biais d'entreprises ou d'associations peu scrupuleuses.

**Mais sur le terrain, nous avons le sentiment que les difficultés pour faire respecter les droits des parents d'élèves sont toujours réelles et ne reculent pas.**

Dans trop d'établissements encore, la communication de nos documents de rentrée dans le respect des délais, ou la communication à nos conseils locaux des coordonnées de parents se fait de manière non règlementaire ou ne se fait pas.

Dans trop d'établissements encore, la simple mise à disposition d'un tableau d'affichage, ou la publication sur l'ENT d'une page d'information sur l'activité de nos conseils locaux pose problème.

Dans trop d'établissements encore, pouvoir rendre service aux familles à l'aide de nos Bourses aux fournitures, effectuées dans le respect du code de l'Éducation et sans but commercial, nous est refusé au prétexte fallacieux que « ce n'est pas équitable vis à vis des autres associations ».



Dans trop d'établissements encore, des conseils de classe ont lieu en journée, particulièrement au troisième trimestre, empêchant ainsi nombre de délégués de parents d'élèves d'assister à ce moment très important.

Dans trop d'établissements encore, les représentants des parents d'élèves sont « oubliés » lors de la convocation de telle ou telle instance.

Dans trop d'établissements enfin, les représentants élus des parents d'élèves, que nous formons et informons bénévolement, sont contournés, au profit de soi-disant consultations biaisées ou mal intentionnées, comme nous avons pu le constater récemment à propos des rythmes scolaires dérogatoires.

**Les droits des parents d'élèves ne sont pas un supplément d'âme, ou une fleur faite aux usagers du service public. Le respect des droits des parents d'élèves est une des conditions du bon fonctionnement de cette institution à laquelle nous tenons, l'Éducation nationale.**

**La FCPE continuera de se battre pour que ces droits soient respectés partout.**

Je vous remercie.

